

Il

L'P

La Confédération Canadienne

DISCOURS

PRONONCE PAR

L'Honorable Sir Lomer Gouin, K. C. M. G.

Premier Ministre de la Province de Québec

A —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

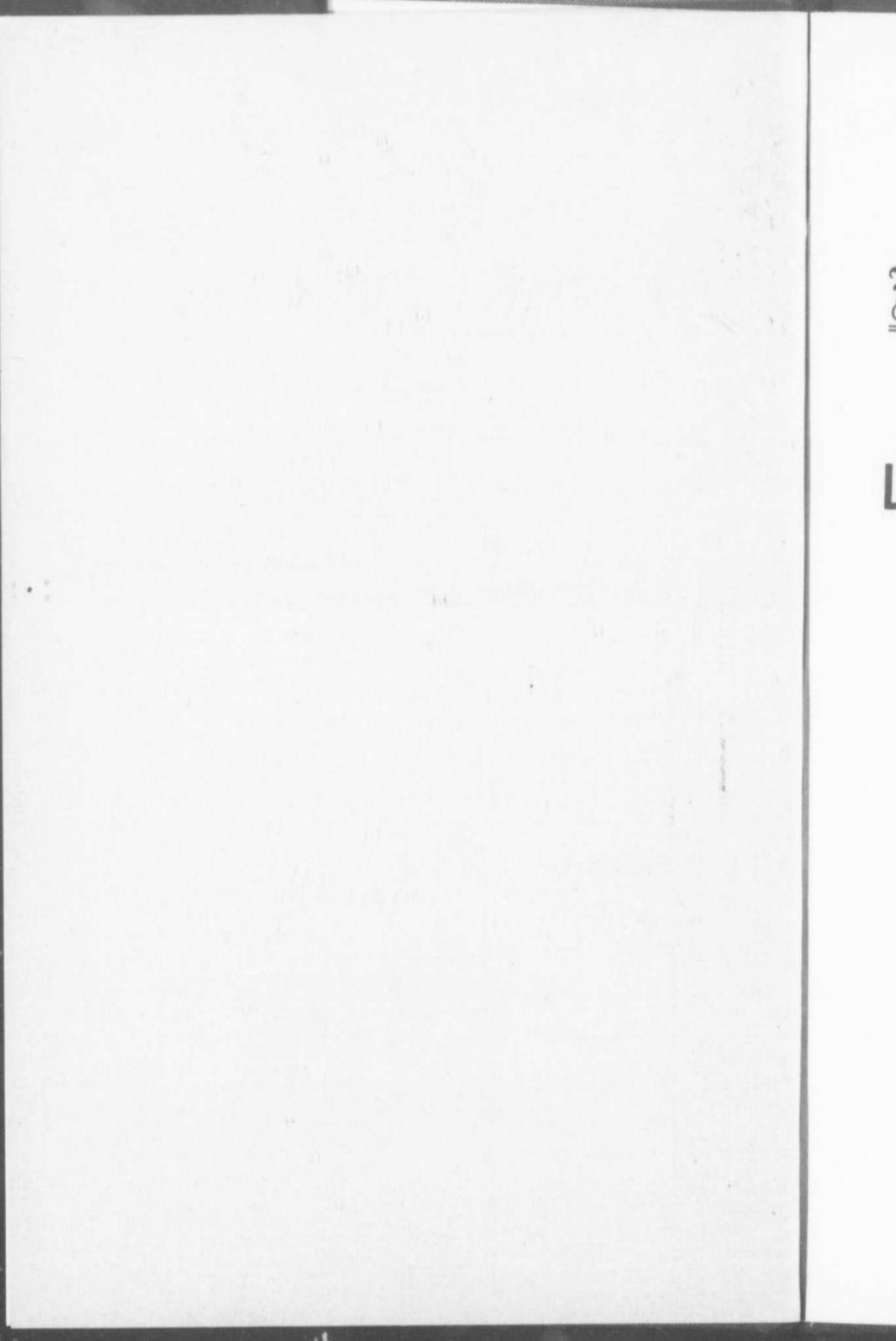
LE 23 JANVIER 1918



QUÉBEC

Imprimé par la Cie de Publication "Le Soleil", Limitée

1918



112

La Confédération Canadienne

DISCOURS

PRONONCE PAR

L'Honorable Sir Lomer Gouin, K. C. M. G.

Premier Ministre de la Province de Québec

— A —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

LE 23 JANVIER 1918



QUÉBEC

Imprimé par la Cie de Publication "Le Soleil", Limitée

1918

FC2923

.2

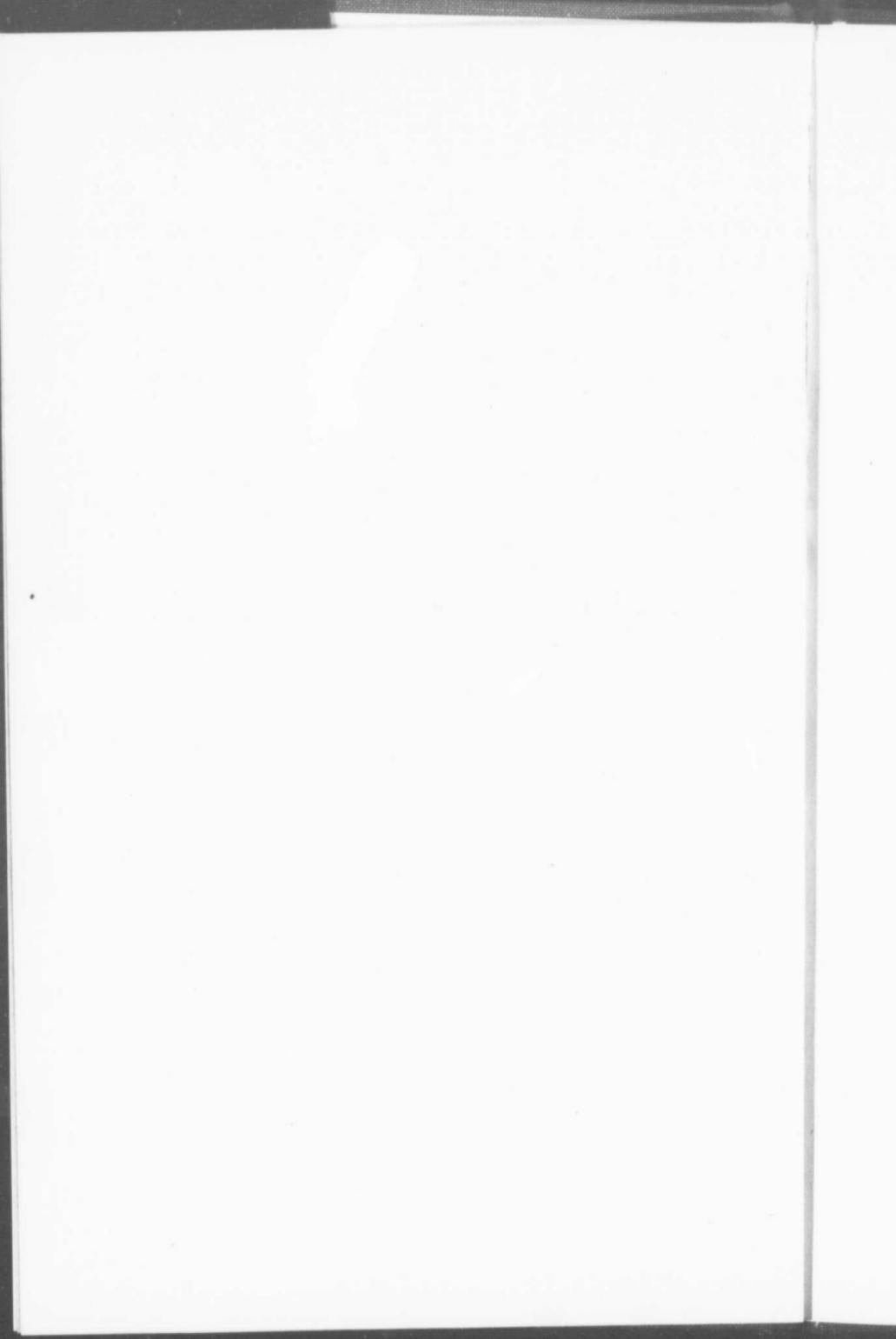
G67

1918

C.2



The Honourable Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.



Monsieur l'Orateur,

J'ai suivi avec attention l'intéressant débat qui se poursuit sur la motion qui est soumise à notre considération. J'ai écouté avec plaisir tous ceux de mes collègues qui ont parlé sur la question et qui nous ont fait goûter le charme de leurs belles et éloquents paroles. J'interprète le sentiment unanime de la Chambre, j'en suis certain, en leur offrant mes meilleures félicitations, ainsi que celles de toute la députation.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, on redoutait quelque peu ce débat dans les autres provinces. Les craintes doivent maintenant être dissipées, et nous pouvons affirmer que jamais discussion ne fut faite avec plus de calme et plus de dignité.

J'ai maintenant quelques remarques à faire et je vous demanderai votre indulgence. Ce n'est pas que je sois embarrassé de l'opinion que je dois exprimer, car elle est bien arrêtée dans mon esprit et depuis longtemps. D'ailleurs le chef de l'opposition m'a facilité la tâche en me traçant les grandes lignes de

mon discours et en poussant même la condescendance jusqu'à en préparer la conclusion. Je réclame l'indulgence de cette chambre, monsieur, parce que, je le sais bien, ma voix ne saurait être aussi éloquente que celle des honorables députés qui m'ont précédé. Mais l'attention généreuse que m'ont tant de fois déjà accordée mes collègues de la députation m'encourage, et je compte qu'aujourd'hui encore ils voudront bien m'écouter avec bienveillance.

La motion Francoeur se lit comme suit :
" QUE CETTE CHAMBRE EST D'AVIS QUE LA PROVINCE DE QUÉBEC SERAIT DISPOSÉE A ACCEPTER LA RUPTURE DU PACTE FÉDÉRATIF DE 1867 SI, DANS LES AUTRES PROVINCES, ON CROIT QU'ELLE EST UN OBSTACLE A L'UNION, AU PROGRÈS ET AU DÉVELOPPEMENT DU CANADA."

L'honorable député de Lotbinière a exposé les motifs qui l'ont porté à proposer cette motion. Il a voulu répondre aux paroles injurieuses, aux articles injustes parus dans certains journaux. Je sais qu'on a prétendu que ce n'était pas là son seul motif. On a dit qu'il était inspiré par le dépit à la suite du résultat de la dernière élection. On a également soutenu qu'il voulait, par cette motion,

attaquer le gouvernement fédéral. On a ajouté enfin qu'il y avait dans sa demande quelque chose qui frise la déloyauté. Et c'est ce qui m'étonne le plus.

Je me demande pourquoi on irait croire de semblables affirmations. Ceux qui ont lu l'histoire et qui ont suivi les évènements depuis 1867, trouveront certainement cette critique injuste.

Ainsi,—si l'on veut bien me permettre d'ouvrir un chapitre de l'histoire d'une de nos provinces-sœurs,—je trouve que le parlement de la Nouvelle-Ecosse adoptait, par un vote de quinze à sept, le huit avril 1886, une résolution dont le but était d'obtenir la séparation de cette province du Dominion du Canada. Cette résolution se lisait comme suit, et elle fut présentée par le premier ministre d'alors, l'honorable M. W.-S. Fielding, un des hommes les plus respectés et les plus distingués de la politique canadienne :

“ L'honorable Secrétaire Provincial, conformément à un avis donné le jour précédent, propose que les résolutions suivantes soient soumises à cette Chambre :

Attendu que, antérieurement à l'Union des provinces, la Nouvelle-Ecosse était dans une position financière des plus florissantes ;

Attendu que, d'après les termes de l'Union, les principales sources de revenu ont été abandonnées au gouvernement fédéral ;

Attendu qu'au temps de l'Union de graves objections ont été soulevées quant aux conditions financières faites à la province de la Nouvelle-Ecosse, conditions que l'on déclarait insuffisantes pour subvenir aux dépenses de tous les services dont le gouvernement provincial devait garder le contrôle ;

Attendu qu'un appel fut transmis au gouvernement impérial pour lui demander de rappeler l'Acte d'Union, en autant que cet acte liait la Nouvelle-Ecosse ;

Attendu que le gouvernement impérial, bien qu'il refusât de se rendre à cette demande avant que l'on ait tenté un essai plus prolongé de l'union, pria le gouvernement et le parlement du Canada, par une dépêche du Secrétaire des Colonies à Lord Monck en date du 10 juin 1866, de vouloir bien modifier tous les arrangements relatifs à l'impôt, au commerce et aux pêcheries, qui puissent porter préjudice aux intérêts de la Nouvelle-Ecosse ;

(Le considérant suivant a trait à une lettre que Sir John-A. Macdonald écrivait à l'honorable M. Joseph Howe le 6 octobre 1868 au sujet du règlement des griefs dont se plaignait la Nouvelle-Ecosse.)

Attendu que le gouvernement et le parlement du Canada ne se sont jamais rendus au désir ou à la requête du gouvernement impérial et que la promesse de Sir John-A. Macdonald n'a jamais été exécutée ;

Attendu que, après dix-neuf ans de ce régime, les gouvernements qui se sont succédé ont trouvé que les objections soulevées dès le début à l'encontre des conditions de l'union ont acquis une force infiniment plus grande que pendant la première année de ce régime et que, de l'avis de cette chambre, le sentiment de mécontentement au sujet des conditions financières est plus profond et plus général qu'il ne l'a jamais été ;

Attendu que, avant son entrée dans l'Union, la Nouvelle-Ecosse avait un tarif moins élevé que celui des autres provinces et que, cependant, sa situation financière était meilleure que celle des autres provinces qui font partie de l'Union ;

Attendu que la position financière et commerciale de la Nouvelle-Ecosse est loin d'être dans une situation satisfaisante et qu'elle est même dans une situation précaire ;

Attendu que, de toute évidence, les termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, aussi bien que le tarif élevé et les lois fiscales du pays, sont la cause, dans une large mesure, de l'état défavorable des finances et du commerce de la Nouvelle-Ecosse ;

Attendu que, aussi longtemps que la province fera partie de la Confédération et qu'elle sera sujette aux conditions de l'Union, il ne paraît y avoir aucune possibilité d'améliorer sa situation ;

Attendu que, antérieurement à 1867, des pourparlers ont eu lieu au sujet de l'Union des provinces maritimes et que ces pourparlers ont été interrompus

pour faire place aux négociations relatives à la Confédération ;

Attendu qu'il apparaît maintenant comme il apparaissait à cette époque, que les intérêts de la population des provinces maritimes sont identiques sous un grand nombre d'aspects ;

Attendu que les membres de cette Chambre sont d'opinion que les intérêts financiers et commerciaux de la population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard seraient dans une position plus favorable si ces trois provinces se retiraient de la confédération et s'unissaient sous un seul gouvernement ;

Attendu que s'il devenait impossible, après négociations, d'obtenir la collaboration des différents gouvernements des trois provinces-sœurs dans nos démarches pour nous retirer de la confédération et pour former une union maritime, alors cette législature croit qu'il est absolument nécessaire pour la Nouvelle-Ecosse, afin qu'elle puisse donner une aide et un encouragement efficaces à ses chemins de fer, à ses travaux publics, à ses industries, à son commerce et à ses finances, de demander au gouvernement impérial la permission de se retirer de la confédération et de reprendre son *status* de colonie de la Grande-Bretagne, avec plein pouvoir de faire, dans l'intérêt de cette province, des lois relatives au fisc et au tarif, ainsi que la chose avait lieu avant la confédération.

Attendu que cette chambre déclare ainsi son opinion de façon à ce que les candidats aux élections

prochaines soumettent au peuple de la Nouvelle-Ecosse cette importante et vitale question d'une séparation d'avec le Canada et lui permettent de la décider le jour du scrutin".

A l'élection qui suivit, monsieur l'Orateur, le peuple de la Nouvelle-Ecosse se prononça presque à l'unanimité pour la rupture du pacte fédéral. Y eut-il récrimination alors dans Québec ou dans les autres provinces contre la Nouvelle-Ecosse ? Les électeurs de cette province furent-ils accusés de déloyauté ? Non, monsieur, pas plus qu'ils ne l'ont été récemment à la suite de leur attitude au sujet de la conscription. Et pendant qu'on faisait un crime à Québec de discuter cette question ; pendant qu'on lui faisait un crime surtout d'avoir voté comme elle l'a fait aux dernières élections, on n'avait pas un seul reproche à formuler contre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, la province du premier ministre du Canada, qui se sont prononcés en majorité contre la conscription ; ou encore, contre l'Ile du Prince-Edouard qui s'est déclarée à l'unanimité contre cette mesure ? Ce n'est pas là de l'impartialité. C'est de l'injustice. Ce n'est pas le fair play britannique dont nous avons le droit de nous

réclamer dans la province de Québec comme dans les autres provinces de la confédération.

Et puisque je parle de fair play, je puis bien dire que le chef de l'opposition n'en a guère usé à mon égard l'autre jour. Il avait forgé un tonnerre avec lequel il devait m'anéantir et son organe " L'Evènement " nous en avait laissé pressentir les grondements, de la façon sensationnelle que vous savez. Mon honorable ami a bien parlé, il a été éloquent et, à certains moments, il a été courageux. Mais, c'était évident, en même temps qu'il répudiait ses anciennes alliances, il cherchait à se ménager un pardon chez ses amis d'hier et, pour cela, il n'a rien trouvé de mieux que de me prendre à partie.

Après avoir préparé depuis des semaines, dans l'ombre et le mystère, son discours et l'amendement qui devait lui servir de conclusion, il m'assignait par devant notaire (le député du Lac Saint-Jean), une heure à peine avant la séance, et m'enjoignait doucereusement de proposer cet amendement qu'il n'osait pas proposer lui-même.

J'ai refusé. J'ai refusé, monsieur, parce que cet amendement n'était pas acceptable, parce qu'il était hors d'ordre, parce que l'honorable chef de l'opposition lui-même ne l'au-

rait pas voté et, enfin, parce que je ne suis pas homme à mettre au cœur de mes compatriotes de fausses espérances qui ne pourraient causer que des déceptions.

Cet amendement avait pour but de demander le désaveu de la loi de conscription ; il n'aurait rien produit.

M. SAUVÉ.—Si le premier ministre veut prendre cet amendement à son compte, je déclare que je l'appuierai. Ou encore, s'il me promet l'appui de la majorité ministérielle, je suis prêt à le présenter moi-même.

SIR LOMER GOUIN.—Le chef de l'opposition peut présenter les amendements qu'il voudra, pourvu que ces amendements soient conformes aux règles de la chambre et qu'ils soient dans l'intérêt de la province et du pays, je puis l'assurer de mon concours.

Mais le chef de l'opposition essaie en vain, maintenant, de revenir sur son attitude ; le peuple de la province, il le sent bien, ne l'a pas pris au sérieux, Notre population, tout aussi bien que les honorables députés de cette Chambre, a compris que la façon de procéder de mon honorable ami cachait une manœuvre électorale.

Nous n'avons pas le droit, monsieur l'Orateur, de jouer avec la sincérité des braves

gens de cette province. Le désaveu ? Mais est-ce que la province pouvait se prononcer plus unanimement et plus solennellement sur cette question qu'elle ne l'a fait lors de la dernière consultation populaire ? Croit-on, d'autre part, qu'il suffirait de l'amendement que le chef de l'opposition a préparé et couvé amoureusement pour que le gouvernement impérial désavouât l'acte de la conscription ? L'honorable député des Deux-Montagnes était mieux inspiré lorsqu'il prétendait que nous devrions laisser à Sir Wilfrid Laurier le soin d'aplanir les difficultés et de trouver une solution au problème.

Il m'a reproché de n'être pas allé à Ottawa au temps où l'on discutait la conscription. Si j'y étais allé, il m'aurait reproché de me mêler de choses qui ne me regardaient pas ; il m'aurait même tenu responsable, j'en suis certain, des défections qui se sont produites au sein du parti libéral. D'ailleurs, si c'était mon devoir de me rendre à Ottawa, n'était-ce pas aussi celui du chef de l'opposition ? Pourquoi n'est-il pas allé tenter au moins de convaincre ses amis puisque ce sont eux qui doivent être tenus responsables de cette loi de conscription sans l'existence de laquelle il n'aurait pas eu besoin de les répudier aujourd'hui ?

M. SAUVÉ.—Je me suis prononcé contre la conscription. Le premier ministre, lui, n'a fait aucune déclaration tant qu'a duré le débat.

SIR LOMER GOUIN.—Je me suis déclaré dès la première heure. Il est vrai que j'ai ajouté que j'avais une confiance absolue en Sir Wilfrid Laurier ; j'ai dit qu'il fallait s'en rapporter à sa direction, comme l'honorable député le veut aujourd'hui. Il se contredisait donc en me reprochant l'autre jour les discours que j'ai prononcés durant la dernière campagne.

M. SAUVÉ.—Je blâmais leur violence.

SIR LOMER GOUIN.—Je n'ai fait qu'exprimer les éléments de notre droit parlementaire, les éléments du droit constitutionnel anglais ; je n'ai fait que définir les libertés britanniques. Et si le chef de l'opposition écoutait ce que son cœur et sa raison lui dictent, il m'en féliciterait, comme je le félicite d'avoir parlé comme il l'a fait, d'avoir séparé sa cause de ceux qui nous dirigent à Ottawa.

Vraiment, mon honorable ami aurait mieux fait de supprimer cette sensation qui lui a coûté tant de travail. D'ailleurs, tout le mal qu'il s'est donné ne lui a guère profité. Le journal "The Chronicle" lui disait en

effet, le lendemain de son discours, dans un langage très clair : " Crois ou meurs ". Et " L'Evènement " qui, vendredi, l'encensait de ses plus fins arômes, samedi, par ordre, l'excommuniait ni plus ni moins. Et c'est ainsi qu'une fois de plus il nous a été démontré que " le tonnerre ne tombe pas toutes les fois qu'il tonne ", et la sensation préparée par mon honorable ami a produit l'effet que produisit jadis la montagne quand elle enfanta une souris.

M. SAUVÉ.—Elle a servi à annoncer un Cromwell.

SIR LOMER GOUIN.—Quand j'ai parlé de Cromwell, monsieur l'Orateur, je n'ai fait que citer le grand organe conservateur " The Gazette ".

M. SAUVÉ.—Deux amis.

SIR LOMER GOUIN.—Oui, et je n'en ai pas honte, mais je plains M. Sauvé ; ses discours l'en éloignent pour longtemps.

(Comme M. Sauvé insiste, le premier ministre déclare :) Je prie le chef de l'opposition de prêter à mes paroles la même attention que j'ai prêtée aux siennes. Ce n'est pas que je craigne ses interruptions. Il verra, à mesure que mon discours se développera, que

je me sens en état de lui répondre. Et, maintenant, venons-en à la motion.

Je désire établir ma position très clairement à ce sujet. Monsieur l'Orateur, je crois à la confédération canadienne. Le gouvernement fédératif me paraît le seul possible au Canada à cause de nos différences de races et de croyances, et, à cause aussi, de la variété et de la multiplicité des besoins locaux de notre immense territoire.

Pour être plus clair, je déclare que si j'avais été partie aux négociations de 1864, j'aurais certainement essayé, si j'en avais eu l'autorité, d'obtenir pour la minorité canadienne française dans les provinces-sœurs la même protection qui a été obtenue pour la minorité anglaise dans la province de Québec. Je n'aurais pas demandé cela comme une concession, mais comme une mesure de justice. Et, même si on ne m'eut pas accordé cette protection, j'aurais voté en faveur des résolutions de 1864.

Lors du débat de 1865, j'aurais réclamé de nouveau cette mesure de prudence et d'équité. Et si je n'avais pas réussi, je me serais encore déclaré favorable au système tel qu'il fut voté le 13 mars 1865. Et, encore aujourd'hui, monsieur, en dépit des heurts qui se sont pro-

duits dans l'administration de notre pays depuis 1867 ; en dépit des misères faites à ceux des nôtres qui sont la minorité dans les autres provinces, si j'avais à choisir entre la confédération et l'acte de 1791 ou l'acte de 1840-41, je voterais pour la confédération.

Il est bon de dire à la jeunesse, à ceux de l'âge mûr, aux anciens même qui n'ont pas le loisir d'étudier l'histoire, que la confédération ne fut pas le résultat d'un caprice, ni un acte de légèreté, mais la résultante d'une nécessité. Cet acte fut accepté librement par Québec. Sans Cartier, sans la volonté populaire du Bas-Canada, nous n'aurions pas eu la confédération.

Avant 1865 et depuis nombre d'années, le Canada marchait vers l'impasse ; l'administration était dans le chaos. Tous nos politiques, tous ceux qui s'occupaient de la chose publique, reconnaissaient et disaient qu'il fallait un changement dans notre système de gouvernement et que la constitution de 1841 ne pouvait plus fonctionner. Il convient cependant de reconnaître que l' " Acte d'Union ", malgré l'injustice de son origine, n'empêcha pas le pays de grandir et de progresser au point de vue agricole, au point de vue de la colonisation, du commerce et de

l'industrie. C'est sous l'Union que nos institutions municipales furent établies, que nos écoles se développèrent et que le gouvernement responsable nous fut octroyé.

C'est peut-être de 1840 à 1867 que les luttes de nos partis politiques furent les plus acerbes et les plus violentes, mais, en dépit de ces querelles, les rejets des deux grandes races colonisèrent le pays et poursuivirent leur œuvre sans s'occuper des orages politiques qui passaient sur le Canada.

Les orateurs qui m'ont précédé ont rappelé les luttes de cette époque. La grande cause de division entre les hommes publics aussi bien qu'entre les provinces était la question de la représentation.

Avant l'Union, la population de la province de Québec dépassait de trois cent mille celle de l'Ontario. En 1844, le Bas-Canada avait 200,000 âmes de plus que le Haut-Canada. En 1849, Papineau voulait amender l'acte de 1841 qu'il trouvait injuste pour le Bas-Canada dont la représentation était la même que celle du Haut-Canada. Il ne put réussir. Plus tard, ce fut le Haut-Canada qui réclama. Brown et ses amis firent la même demande sans succès. Les divisions devinrent de plus en plus profondes. C'est depuis ce jour

qu'on entendit à diverses époques et surtout en temps d'élections : " No Quebec domination, no French domination ". On comprit qu'il fallait pour le salut du pays mettre fin à ces luttes et, en 1858, le cabinet Cartier-Macdonald posa le principe de la confédération. On le trouve dans le discours du trône prononcé par Sir Edmund Head à la clôture de la session.

" Dans le cours de la vacance, je me propose d'entrer en communication avec le gouvernement de Sa Majesté et avec le gouvernement de nos colonies-sœurs sur un autre sujet d'une très grande importance. Je désire les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels pourrait plus tard s'effectuer une union d'un caractère fédéral entre les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ".

Cartier, Macdonald et leurs amis croyaient déjà que le seul moyen de mettre fin au malaise, c'était d'unir les provinces en confédération. Rien ne fut fait cependant cette année-là, hormis l'envoi d'une délégation en Angleterre. En 1860, s'appuyant sur les résolutions adoptées à une convention qui eut lieu à Toronto, Brown proposait la fédération du Haut avec le Bas Canada. Sir Aimé-Antoine Dorion et MM. Drummond et McGee furent

les seuls députés du Bas-Canada à voter avec Brown dont la proposition fut rejetée.

Puis les partis se remettent à leurs querelles, à leurs divisions et ils oublient même les propositions de 1858. En 1864, Brown offrait au ministère Taché-Macdonald la solution du problème : la confédération.

La même année, des délégués des colonies britanniques de l'Amérique du Nord se réunissent en conférence dans l'Île du Prince-Edouard puis à Québec, où furent adoptées les résolutions qui ont servi de base à la constitution de 1867.

A la session de 1865, le premier ministre du Canada-Uni, Sir E.-P. Taché, en proposant l'adoption de ces résolutions, disait ce qui suit :

“ Le temps est arrivé où, comme je le crois, tous
“ les hommes qui aiment leur pays doivent s'unir
“ pour chercher un remède aux maux dont nous
“ sommes menacés. On dira peut-être que le remède
“ proposé n'est pas exigé par les circonstances, mais
“ j'aimerais à savoir quel autre plan on aurait pu
“ proposer.

“ La législation, en Canada, a été presque paralysée pendant les deux dernières années, et si l'on
“ veut consulter les lois passées depuis 1862, on
“ verra que les seules mesures publiques qui s'y
“ trouvent n'ont été adoptées qu'avec la permission

“ de l'opposition. Telle a été la condition des choses pendant deux années, et tel a été le mal : mais il n'est pas le seul et nous en avons un autre non moins grand à déplorer, je veux parler de l'administration des affaires publiques pendant la même période. Depuis le 21 mai 1862, jusqu'à la fin de juin 1864, il n'y a pas eu moins de cinq gouvernements qui ont administré les affaires du pays ”.

Et Sir Etienne-Pascal Taché ajoutait :

“ Dans le temps où ces mesures furent agitées (la fédération des deux provinces ou bien la confédération de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord) le pays était réellement *à la veille d'une guerre civile* ”.

Après lui, Sir George-Etienne Cartier disait :

“ Nous devons nécessairement voter la confédération, autrement nous allons à l'annexion ”.

Sir John-A. Macdonald voyait trois alternatives : la représentation basée sur la population, l'annexion, ou la confédération des colonies.

Sir Aimé-Antoine Dorion voulait la fédération des deux provinces ; il combattait la

confédération des colonies par crainte de l'union législative. Il était cependant prêt à accepter la proposition du gouvernement à condition que le peuple l'approuvât.

Letellier de St-Just était absolument opposé à la confédération sans une consultation populaire. Il préférerait l'acte d'union avec la représentation basée sur la population.

Les deux grandes objections que l'on faisait valoir contre la confédération dans le Bas-Canada étaient, pour les uns, la crainte de l'union législative et, pour les autres, la peur que la minorité anglaise ne fut molestée par la majorité française. C'est pour répondre à cette dernière objection que Sir E.-P. Taché disait en présence de toute la population d'Ontario :

“ Si nous obtenons une union fédérale, ce sera
“ l'équivalent d'une séparation des provinces et,
“ par là, le Bas-Canada conservera son autonomie
“ avec toutes les institutions qui lui sont chères et
“ sur lesquelles il pourra exercer la surveillance
“ nécessaire pour les préserver de tout danger. Mais
“ il est une partie des habitants du Bas-Canada qui,
“ au premier coup d'œil, peut avoir de plus fortes
“ raisons de se plaindre que les Canadiens-français
“ catholiques ; ce sont les anglais protestants. Eh,
“ pourquoi ? Parce qu'ils sont en minorité. Je crois,

“ cependant, que s'ils veulent examiner minutieusement le projet dans tous les détails, ils seront pleinement rassurés sur les conséquences. D'abord, il faut signaler un grand évènement ; les lois du Canada ont été refondues et les habitants parlant la langue anglaise se sont familiarisés avec elles au point d'en être aujourd'hui satisfaits. Sous ce rapport, ils sont donc en sûreté. Ils allègueront peut-être que la majorité de la législature locale pourra, plus tard, commettre des injustices envers eux, mais je pense qu'un retour vers le passé fera s'évanouir toute crainte. Avant l'union des deux provinces, quand la grande majorité des membres de la législature était française, les habitants d'origine anglaise n'ont jamais eu raison de se plaindre d'eux. Il n'y a pas d'exemple qu'une injustice ait été seulement tentée.”

Cette fière et noble déclaration, l'honorable M. McGee la faisait sienne quelques jours plus tard quand il disait :

“ Je ne crois pas non plus que mes compatriotes protestants puissent avoir aucune crainte que ce soit, parce que les Canadiens-français n'ont jamais été intolérants ;

Et Sir John-A. Macdonald ajoutait :

“ Le gouvernement présentera une mesure pour amender la loi des écoles du Bas-Canada, de façon

“ à protéger les droits de la minorité, et en même
“ temps à satisfaire la majorité, qui a toujours
“ montré le plus grand respect pour les droits de
“ cette dernière, et qui, je n'en ai aucun doute, con-
“ tinuera de les respecter.”

Cette déclaration de Sir E.-P. Taché, monsieur l'Orateur, tous mes prédécesseurs, tous les premiers ministres de Québec depuis 1867, auraient pu la faire sans craindre la contradiction, et je la répète aujourd'hui avec orgueil, certain d'être appuyé par tous les représentants de la minorité dans cette chambre, conservateurs et libéraux, comme le premier ministre de 1865 était lui-même appuyé par McGee, Macdonald et toute la députation des deux Canadas.

Les propositions de 1864 furent longuement, éloquemment et habilement débattues lors de la session de 1865. Le parti libéral et le parti conservateur peuvent être fiers des chefs qu'ils avaient alors, de ceux que nous considérons comme nos ancêtres politiques. Après un débat de trois mois, la majorité se déclara en faveur de la confédération ; le 13 mars, les résolutions furent votées et, le 1er juillet 1867, Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick étaient constitués en

confédération en vertu de l'“ Acte de l'Amérique Britannique du Nord. ”

En 1870, le Manitoba se joignait à nous et, la même année, le gouvernement canadien faisait l'acquisition des territoires du nord-ouest. En 1871, la Colombie entra à son tour dans la confédération et, en 1873, l'Ile du Prince-Edouard faisait de même.

Voici donc cinquante ans que nous vivons sous ce régime. Nous avons eu des difficultés, des heurts assez violents ; mais avons-nous le droit de dire que le système a failli ? Je crois le contraire.

Quand je regarde les résultats obtenus, quand je vois les développements réalisés, quand je fais l'inventaire de nos progrès, je suis porté à dire comme Sir Wilfrid Laurier “ que les espérances des Pères de la Confédération ont été dépassées ”.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer quelques statistiques pour montrer à cette chambre quelques aspects de l'œuvre canadienne depuis 1867 :

Etendue du Canada

En 1867.....	540,000 milles carrés
En 1917.....	3,729,665 “ “

Population du Canada

En 1867.....	3,600,000 âmes
En 1917.....	7,600,000 “

Population de la province de Québec

En 1861.....	1,110,664 âmes
En 1916.....	2,305,754 “

Valeur des récoltes

La valeur des récoltes canadiennes, dans les quinze dernières années, est passée de \$195,000,000 en 1901 à \$841,000,000 en 1917.

Exportation des produits agricoles

En 1868-70, le Canada exporta pour \$13,000,000 de produits agricoles. En 1916-17, il en exporta pour \$480,000,000.

Production manufacturière

En 1868, elle était à peu près nulle ; en 1917, sa valeur était de \$1,300,000,000.

Les Pêcheries

En 1870, la valeur du produit de nos pêcheries était de \$6,577,391 ; en 1915, \$31,264,631.

Mines

Dans les 40 dernières années, la valeur de notre production minière est passée de \$10,000,000 à \$137,000,000.

Forêts

En 1871, la valeur de la production forestière était de \$34,000,000. Elle est maintenant de \$175,000,000.

Chemins de fer

	1867-76	1915
Milles en opération	2,278	35,582
Capital	\$257,037,188	\$1,875,810,888
Fret transporté (en tonnes)	5,670,836	101,393,989
Passagers transportés	5,190,416	46,322,035

Instruction publique

De 1867 à nos jours, le nombre d'écoles, au Canada, est passé de 10,000 à 26,000 ; le nombre des professeurs de 11,000 à 39,000 ; le nombre des élèves, de 664,000 à 1,327,000, et le coût de l'enseignement de \$2,500,000. à environ \$56,000,000.

Dorion, l'une des plus belles et des plus nobles figures de ce temps, redoutait le système fédératif et craignait que la province ne

fut noyée dans le grand tout canadien. Les adversaires du projet disaient, comme lui, que la confédération n'était ni plus ni moins qu'un acheminement vers l'union législative. Peut-on dire aujourd'hui que ces craintes, que ces inquiétudes étaient fondées ? Voici 50 ans que notre province fait partie de la confédération et l'union législative n'est pas venue. Nous avons légiféré et nous légifèrerons librement au point de vue municipal, et scolaire, et jamais nous n'avons été molestés dans l'administration de nos lois civiles. La liste suivante vous montrera le nombre des statuts provinciaux qui ont été désavoués par Ottawa pendant les 40 premières années de la Confédération pour les quatre provinces suivantes :

- Québec, 4 ;
- Ontario, 9 ;
- Nouvelle-Ecosse, 5 ;
- Nouveau-Brunswick, 1.

Non, monsieur, pas une administration à Ottawa n'a encore tenté de nous jeter dans l'union législative.

Mon honorable ami de Rimouski (M. A. Tessier), dans son beau et très éloquent discours d'hier, a fait une énumération des tentatives d'empiètement du gouvernement fédéral

sur le domaine provincial. Il nous a d'abord parlé de la question des pêcheries ; il y avait là matière à procès, nous avons plaidé et nous avons gagné. Puis, vint cette dispute au sujet des corporations commerciales et de notre droit de légiférer à cet égard : nous sommes allés devant les tribunaux et nous avons encore gagné. Enfin, il y a le cas tout récent de la restriction apportée à l'émission des obligations provinciales et municipales : ce sera un autre procès qui se gagnera bien plus facilement que tous ceux que nous avons eu à soutenir dans le passé.

Non, monsieur, ce ne sont pas des différences d'opinions de cette nature qui pourront nous conduire à l'union législative. Ces divergences d'opinions, elles surgissent dans tous les pays fédérés ; regardez chez nos voisins des Etats-Unis, elles y sont d'occurrence journalière.

Grâce à la confédération, grâce à notre union avec les provinces-sœurs, notre province a progressé, nous le constatons, d'une façon merveilleuse, et on ne saurait contester que c'est la confédération qui a fait de Montréal la quatrième ville de l'Amérique du Nord par son importance. Et si nous nous tournons maintenant vers les groupes d'origine

française qui se sont établis dans les provinces canadiennes, peut-on dire que la confédération leur a été défavorable ? Leur position, leur sort seraient-ils meilleurs si Québec brisait le pacte fédératif ? Voici, monsieur, un tableau intéressant qui vous démontrera comment la population canadienne-française a progressé depuis 1867.

Recensement de 1861

	Population française	Population totale
Bas-Canada.....	867,320	1,110,664
Haut-Canada.....	33,287	1,396,091

Recensement de 1911

	Population française	Population totale
Alberta.....	19,825	374,663
Colombie.....	8,907	392,480
Manitoba.....	30,944	455,614
N.-Brunswick.....	98,611	351,889
N.-Ecosse.....	51,746	492,338
Ontario.....	202,442	2,535,274
I. P.-Edouard.....	13,117	93,728
Québec.....	1,605,339	2,002,712
Saskatchewan.....	23,251	92,432
Yukon.....	482	87,512
Territoires.....	226	17,196
	<hr/>	<hr/>
	2,054,890	7,204,838

C'est-à-dire, monsieur, qu'il y a aujourd'hui au Canada, en dehors de la province de Québec, au-delà de 500,000 canadiens-français, soit plus de la moitié du nombre que nous étions dans les deux Canadas en 1867.

Serait-il dans leur intérêt que nous sortions de la confédération ?

On a parlé des difficultés scolaires qui sont survenues au Nouveau-Brunswick ? Mais est-ce notre union en confédération qui les a causées, ou bien n'auraient-elles pas surgi quand même sans la confédération ?

Des difficultés du même genre se sont produites au Manitoba. Là, on a violé le pacte fédératif au détriment de la minorité et les auteurs de cette faute en porteront la responsabilité dans l'histoire. Ces difficultés ont été réglées, aussi bien qu'elles pouvaient l'être, mais, au Manitoba comme au Nouveau-Brunswick, les Canadiens-français auraient-ils été mieux traités si nous n'eussions pas été sous le régime de la confédération ?

Ontario a aussi ses misères qui durent depuis longtemps, depuis trop longtemps ; il s'agit là d'une question de langue à l'école. La majorité prétend que les pères de famille canadiens-français ne font pas tout ce qu'ils devraient faire pour apprendre la langue anglaise

à leurs enfants et la minorité répond qu'elle est injustement et cruellement privée du droit de faire enseigner le français aux siens dans les écoles.

Les questions de langue existent depuis que le monde est monde. Elles existaient même avant la tour de Babel. Elles causent un peu partout des divisions et des luttes regrettables qui heureusement finissent toujours par se régler et il en sera ainsi de celles de l'Ontario.

D'ailleurs la terrible guerre qui sévit va changer bien des choses chez tous les peuples qui y prennent part. Il va falloir développer toutes les ressources de notre intelligence et utiliser tous les talents pour réparer les désastres ; elles sont bien rares, les nations qui auront le moyen de ne parler qu'une langue et, plus rares encore, les pays qui pourront imposer un seul idiôme à leurs populations. J'entendais hier, avec plaisir, l'honorable député de St-Georges (M. Gault) exprimer l'espoir que les difficultés scolaires de l'Ontario seraient bientôt réglées. Il a parlé en sage ; il a parlé comme l'un des premiers rois de Hongrie, Saint-Etienne, qui disait, il y a neuf cents ans : *Regnum unius linguae, regnum imbecilis*. Pas besoin de dire, monsieur l'Ora-

teur, que je n'entends appliquer ce mot à aucune province. Je le cite comme l'opinion d'une autorité qui eut à souffrir des difficultés dont nous souffrons nous-mêmes.

Qu'arriverait-il si nous nous séparions ? Je ne voudrais pas laisser croire que l'honorable député de Lotbinière a voulu poser la question. Mais puisque nous en sommes venus sur ce terrain, il vaut mieux que chacun dise sa pensée.

Enfermés comme nous le sommes, sans accès à la mer pendant tous les mois d'hiver, dans quelle position serions-nous ? Comment pourrions-nous défendre notre immense frontière ? Quelle part de la dette nationale nous faudrait-il assumer ? Quels seraient les tarifs douaniers des provinces avec lesquelles nous trafiquons aujourd'hui librement ? Enfin dans quelle position seraient les nôtres en dehors du Québec ?

Il est vrai que notre province a été trop souvent l'objet d'injustes attaques et que l'on ne nous a guère ménagé les injures. Mais est-ce que tout cela serait suffisant pour nous justifier de demander la rupture d'un pacte qui nous a permis d'obtenir les résultats dont je vous donnais tout à l'heure un résumé ?

Si nous portons nos regards vers la république voisine, nous y trouvons une grande leçon d'union et un exemple encourageant. La confédération américaine existait depuis quatre-vingts ans. Chacun de ses états rivalisait de travail, d'ardeur et d'ambition pour agrandir la patrie commune quand surgit la question de libération des noirs qui faillit ruiner cette grande république. La querelle commencée dans les journaux et sur les tribunes populaires, poursuivie plus acerbé dans les congrès, amena les adversaires sur les champs de bataille. Ce fut la guerre civile, cette guerre de sécession qui coûta à nos voisins une somme de deux billions de dollars, et dans laquelle 500,000 hommes furent tués et près d'un million blessés.

Et qu'arriva-t-il après tant de ruines, tant de misères, tant de sang versé ? La réconciliation, l'union féconde qui a développé, enrichi, grandi de la façon phénoménale que vous savez la République Américaine et lui a donné cette puissance grâce à laquelle, avec les Alliés, elle va conserver aux humains le droit, la justice et la liberté.

Nous nous plaignons des injures et des appels aux préjugés, mais nos pères n'ont-ils pas subi les mêmes misères sous tous les régi-

mes, sous celui de 1760, comme sous ceux de 1764, de 1774, de 1791, de 1840, et surtout depuis 60 ans, toujours, toujours de la part de politiciens qui voulaient satisfaire leurs appétits de pouvoir et leurs ambitions de patronage ?

On nous a insultés, c'est vrai. Mais je persiste à croire que ce n'est pas le fait de la majorité, que c'est au contraire celui du petit nombre. Je pense, monsieur l'Orateur, je sais que la majorité de ce pays se compose de braves gens.

C'est Lord Acton qui disait : On mesure la liberté d'un pays à la liberté de sa minorité. Cela veut dire que si la minorité n'est pas bien traitée, elle n'est pas seule à souffrir, car tous ceux de la majorité qui ont l'esprit droit, le cœur juste et généreux, souffrent avec elle et comme elle.

Nous ne devons pas oublier les qualités des autres ; nous devons nous souvenir que c'est grâce aux qualités réunies de tous les groupes et de toutes les races que notre pays a grandi.

Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, le Duc de Devonshire, disait avec raison lors des fêtes du cinquantenaire de la Confédération, l'été dernier :

“ La Confédération restera comme un monument que nous devons au patriotisme, au désintéressement et à la clairvoyance de ces hommes d'état que nous sommes fiers d'appeler les Pères de la Confédération.

“ Nous avons contracté à leur égard une dette de reconnaissance que nous ne pourrons jamais acquitter et il nous appartient de veiller soigneusement à ce que le glorieux héritage qu'ils nous ont légué soit transmis à nos successeurs dans toute son intégrité et, s'il se peut, embelli par l'héroïsme des nôtres.”

Conservons donc, oui, conservons intact, Monsieur l'Orateur, notre champ d'action, et gardons nous même de songer à diminuer l'œuvre que nous avons pour mission de continuer.

Dans l'accomplissement de notre tâche, inspirons-nous du courage, de la foi, de l'idéal de nos ancêtres les découvreurs de ce pays, ainsi que des grandes visions des pères de la confédération, et grâce à notre travail, à nos efforts, à nos sacrifices, le 20e siècle ne sera pas encore terminé et notre pays renfermera l'une des plus grandes, des plus vigoureuses et des plus florissantes nations de la terre.

Quand je regarde notre immense territoire, quand j'admire nos vieilles provinces avec tous leurs grands souvenirs historiques, quand

je contemple les nouvelles provinces qui, bien que nées d'hier des prairies et des forêts vierges, sont déjà débordantes de vigueur, je me sens fier de mon titre de canadien, fier de ma patrie, le Canada. Je remercie la Providence de m'avoir fait naître sur cette terre neuve et féconde qui reste à l'abri des carnages sanglants qui dévastent l'Europe. Terre de liberté, terre d'égalité, qui ignore les castes et ne reconnaît d'autre supériorité que celle du talent, de l'effort et de la rectitude. Terre où la paix féconde ramènera l'union et la concorde et suscitera plus de progrès et de prospérité que sur aucun autre coin du globe.

C'est pour conserver à mon pays sa grandeur, c'est pour garder au cœur de nos enfants tous leurs espoirs ; c'est afin de leur transmettre l'héritage reçu de nos pères que nous devons lutter sans frayeur sous l'orage qui passe, que nous devons travailler sans relâche et sans défaillance au développement et au maintien de la Confédération canadienne.

i,
s
e
e
i-
e
s
e
s
e
t
t
t
t